

COMITE DE PILOTAGE SUR LE PROJET EOLIEN DE REPOWERING DE CRIEL ENERGIES SUR LES COMMUNES DE CRIEL S/ MER ET DE ST MARTIN LE GAILLARD

COMPTE-RENDU DU COPIL N°2 DU 15/10/2024

INTRODUCTION

La société VALOREM met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du projet de repowering éolien de CRIEL ENERGIES, VALOREM a fait le choix de mener une concertation par la création d'un COmité de PILotage (COPIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, propriétaires exploitants, etc.).

Cette 2^{nde} réunion du COPIL a débuté à 14h40 au Château de Chantereine de Criel S/ Mer, en présence de 9 participants, sur 21 inscrits (11 excusés), et de 5 représentants du porteur de projet VALOREM ; M. DAVID et Mme GOMES pour la partie développement de ce projet, M. RAMILLIEN et M. FILLON comme experts gisement et acoustique, et M. MASSIAS comme exploitant du parc éolien actuel de CRIEL ENERGIES.

Les membres du COPIL ont été avertis de la tenue de cette réunion par voie électronique et postale, 6 semaines avant son déroulement.

Ce COPIL avait pour objet :

- Retour sur l'atelier des vues paysagères à enjeu du COPIL n°1.
- Présentation des premiers résultats de l'étude d'impacts (acoustique, environnementale et paysagère) et des dernières avancées du projet.
- Réflexion sur les scénarios d'implantation et sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation suivant les enjeux identifiés.
- Planification des prochaines étapes.

La séance a débuté à 14h40 pour une durée prévisionnelle de 2h.

Présent(e)s :

-  M Joël COULOMBEL – Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  M Arnaud DE GROMARD – Président Association, Stopéolien Bresle et Yères,
-  Mme Alice DOYEN – Responsable Urbanisme Réglementaire, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  M Martial FROMENTIN – Monsieur Le Maire, St Martin Le Gaillard,

-  M Alain GREBOVAL – Monsieur Le 4^{ème} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  Mme Lucie HARMANGE – Animatrice SAGE, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères,
-  M Philippe SERRE – Monsieur Le Conseiller Municipal, St Martin Le Gaillard,
-  Mme Françoise TARPIN – Riveraine, St Martin Le Gaillard,
-  M Stéphane TESSON – Propriétaire et Exploitant agricole, SCEA DE LA HETRAIE
-  M Nicolas DAVID – Responsable Agence Nord, VALOREM,
-  M Pierre FILLON – Chargé d'études acoustiques, VALOREM,
-  Mme Audrey GOMES – Cheffe de projets multi-énergies Agence Nord, VALOREM,
-  M Vincent MASSIAS – Chargé d'exploitation du parc de CRIEL ENERGIES, VALEMO,
-  M Mathieu RAMILLIEN – Chargé d'études gisement et acoustiques, VALOREM,

Excusé(e)s :

-  Mme Nadia ABIDA – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,
-  Mme Martine DOUAY – Madame Le Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  M Eddie FACQUE – Monsieur Le Président, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  Mme Sophie FOUCAULT – Propriétaire agricole,
-  M Pascal FOUCAULT – Exploitant agricole, SCEA DU MOULIN
-  Mme Florence HOUPLAIN – Propriétaire agricole,
-  M Denis LABIGNE – Chargé de mission EnR Terrestres, DREAL Normandie,
-  M Fabrice LUCHIER – Ingénieur Projet Ligne 400kV Petit Caux Amiens, RTE,
-  M Arnaud MARUITE – Responsable Environnement et Cadre de Vie, Communauté de Communes Falaises du Talou,
-  M Éric PRUVOST – Monsieur Le 4^{ème} Adjoint au Maire, Criel S/ Mer,
-  Mme Vanessa VERGES – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,

Non Excusé :

-  M Alain TROUESSIN – Monsieur Le Maire, Criel S/ Mer,

Le registre de présence est disponible en annexe 1 de ce document.

En préambule, Audrey GOMES a remercié les membres présents du COPIL pour leur implication dans ce groupe de travail.

Audrey GOMES a rappelé que cette réunion était bien un moment d'échanges, et qu'une session de questions réponses se tiendrait à l'issue de chaque thème abordé.

Un compte-rendu sera envoyé à tous les invités, sous 1 mois par voie électronique. Un délai de 15 jours sera laissé aux participants pour faire part de leurs remarques à intégrer au compte-rendu. Une synthèse sera transmise aux riverains à travers une Lettre d'Informations en Décembre 2024, et sur le site internet dédié au projet : <https://www.parc-eolien-criel-energies.fr/>

L'ordre du jour a été rappelé :

- Présentation des études en cours et des enjeux à relever.
- Présentation des différents scénarios d'implantation.

La réunion a duré un peu plus de 1h30. Un diaporama a été présenté, et est disponible à ce [lien](#).

Les échanges ont eu lieu dans le calme, dans une ambiance constructive, puis ils se sont prolongés autour d'un verre.

La réunion s'est achevée à 16h30.

De la documentation a été mise à disposition des participants : [La Lettre d'Informations n°2](#) distribuée aux riverains des communes limitrophes au projet, Criel S/ Mer, St Martin Le Gaillard, St Rémy Boscrocourt, Etalondes, Flocques, Touffreuveville S/ Eu, en Septembre 2024, [le kit de survie en 11 points sur l'énergie éolienne](#) de France Energie Eolienne (nouvellement France Renouvelables) de 2021.

LES ETUDES ET LES ENJEUX



Chez VALOREM, l'élaboration d'un projet éolien fait l'objet d'importantes études préalables afin d'améliorer son insertion dans son environnement au sens large : la biodiversité, mais aussi l'intégration dans le paysage, le respect du patrimoine culturel, le respect du cadre de vie de la population et la protection de la santé.

A travers ces études, nous tenons à être objectifs et transparents. Elles sont donc menées par des experts indépendants qui étudient le site.

Chez VALOREM, une équipe spécifique est dédiée à toutes ces questions, en appui des bureaux d'étude. Notre expertise acquise est garante du sérieux de nos études et notre professionnalisme est reconnu par les services de l'Etat.

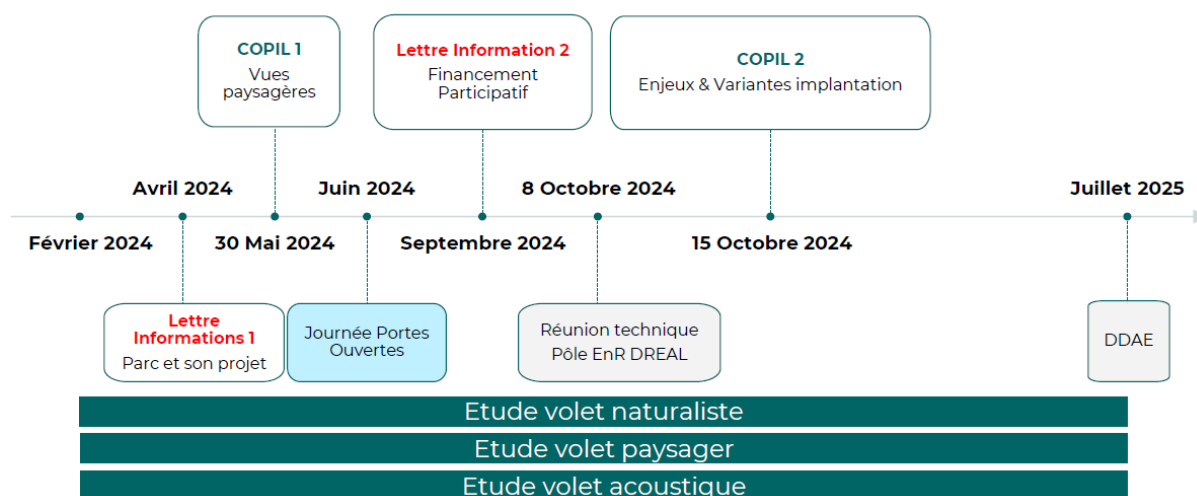
Les études lancées pour mesurer les enjeux du projet sont les suivantes :

- 🌿 Les études de vent : mesure de la vitesse et de la direction des vents, à travers les équipements présents sur le parc actuel. Les résultats seront partagés plus tard en séance.
- 🌿 Les études acoustiques : les résultats seront partagés plus tard en séance.
- 🌿 Le paysage et le patrimoine : les enjeux ont été abordés précédemment lors du 1^{er} COPIL avec le Bureau d'Etudes ETD.
- 🌿 La biodiversité : le recensement de la faune et de la flore sur un cycle biologique complet de 12 mois avec le BE ALISE ENVIRONNEMENT.

Ces résultats complets d'études permettront aux membres du COPIL de valider l'implantation des éoliennes. Des études complémentaires seront alors lancées pour affiner ce projet :

- 🌿 Le raccordement électrique avec Enedis,
- 🌿 La géobiologie : la recherche de failles, de veines d'eau, et de réseaux curry,
- 🌿 Les études géologiques et hydrogéologiques : analyse des sols, de la gestion des eaux souterraines et de surface.

Chronologie réalisations



Les études décrites précédemment ont été lancées en Février 2024.

Suivant notre méthodologie de concertation, voici un rappel des du planning de COPIL :

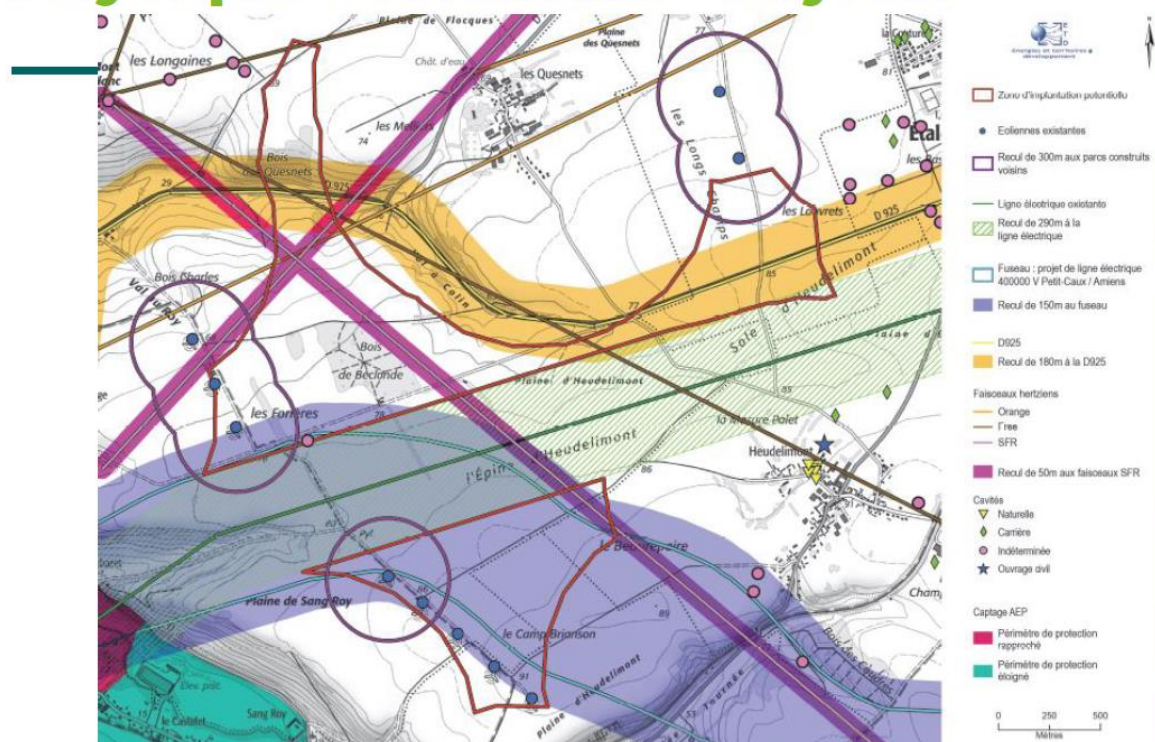
- N°1 30/05/24 : présentation du projet et atelier des vues paysagères,
- N°2 15/10/2024 : retour sur les études en cours et notamment l'étude acoustique, avec l'orientation d'implantation « pressentie ».

Une 1^{ère} [Lettre d'Informations](#) a été distribuée en Avril 2024 pour informer les riverains du projet et de la visite du parc au 14/06/24 dans le cadre de la célébration des 30 ans de VALOREM. Chaque COPIL étant suivi par une synthèse transmise aux riverains via une Lettre d'Informations, une 2^{ème} LI a été distribuée en Septembre 2024, informant notamment de l'ouverture du financement participatif aux études techniques et environnementales à compter du 23 Septembre 2024. Cette levée de fonds a atteint 150 000€ en seulement 2 semaines au niveau des territoires élargis aux 2 communautés de communes des Villes Sœurs et de Falaises du Talou. Une nouvelle enveloppe a été engagée afin de laisser l'opportunité à des citoyens des 2 régions de Normandie et des Hauts de France de participer à ce projet. Le succès de cette campagne est le signe d'un engagement local des citoyens pour ce projet et pour la transition énergétique.

Une réunion technique s'est tenue le 08 Octobre 2024 avec la DREAL, afin de recueillir leur avis et leurs prescriptions.

Le dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation d'Environnementale est prévu en Juillet 2025, comme annoncé lors du COPIL N°1.

Physique et Humain – Enjeux



La zone d'étude élargie (trait rouge) ou Zone d'Implantation Potentielle est séparée en 2 par la présence de la ligne HT 400kV existante, et a été définie en gardant la distance actuelle aux habitations de 800m.

Les contraintes connues à ce jour sont les suivantes :

- 🌿 Pour la ZIP Nord, des reculs sont à considérer pour la route D925, le faisceau hertzien SFR, et les parcs éoliens de Long Champ sur Flocques et de Forières Energies sur Criel S/ Mer. De plus, des enjeux environnementaux forts sont identifiés par la présence de végétation, bois et haies,
- 🌿 Pour la ZIP Sud, des reculs sont à considérer pour le faisceau hertzien SFR, le parc éolien de Forières Energies sur Criel S/ Mer, et le Faisceau de Moindre Impact de RTE de 1km dans lequel s'inscrira la future ligne HT 400kV Petit Caux Amiens.

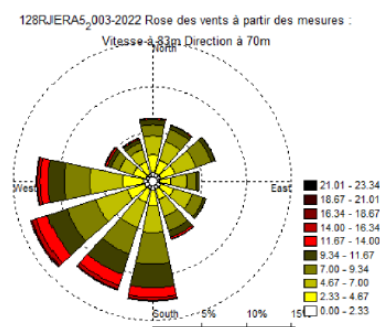
Comme annoncé en COPIL N°1, ce 1^{er} état des lieux laisse pressentir une implantation en ZIP Sud, suivant l'évolution du FMI de RTE. Les enjeux décrits précédemment sur cette partie agricole sont moins importants que les enjeux (notamment de biodiversité) en ZIP Nord.

Gisement

Rose des vents : Vents dominants venant du **SO**

Vitesse de vent moyenne : **6,88 m/s** à 83m

Gisement important



Période de mesure : du 9/02/2008 au 21/05/2013, 99,2% de disponibilité de données

Une estimation de la vitesse des vents a été réalisée à l'aide d'un mât de mesure installé en 2008, sur une période de 5 ans et avoisinant les 6,9 m/s à 83m.

Les vents dominants sont issus du secteur Sud à Ouest.

Le gisement est très favorable à la production d'énergie éolienne.

Acoustique – Cadre Réglementaire

-Distance minimale

Eoliennes à plus de **500m** des habitations

-Emergence au niveau des habitations

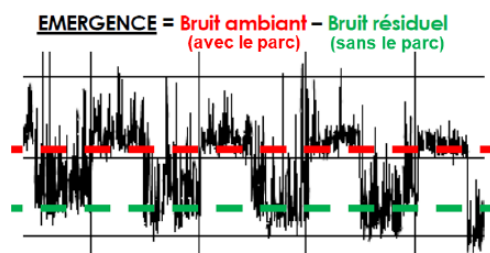
Lorsque le bruit ambiant > 35 dB(A)

-Emergence **diurne ≤ 5 dB(A)**

-Emergence **nocturne ≤ 3 dB(A)**

-Contrôle acoustique après construction

-Plusieurs **études acoustiques réglementaires** sont réalisées avant et après construction par un **BE acoustique indépendant**



La réglementation française est l'une des plus protectrices pour les riverains en Europe

L'acoustique dans le secteur éolien évolue dans un cadre réglementaire très précis et encore plus stricte que la réglementation ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- 🌿 Une distance minimale aux habitations de 500m minimum.
- 🌿 Un niveau d'émergence aux habitations réglementée. Le bruit résiduel est le bruit environnant actuel, avec le parc éolien à l'arrêt, c'est-à-dire le bruit des voitures, de l'activité agricole, de l'homme, de la faune, etc. Si nous mettons en fonctionnement le parc éolien, nous obtenons le bruit ambiant. L'émergence est la différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel, il s'agit du niveau sonore que le parc vient ajouter au bruit de fond.

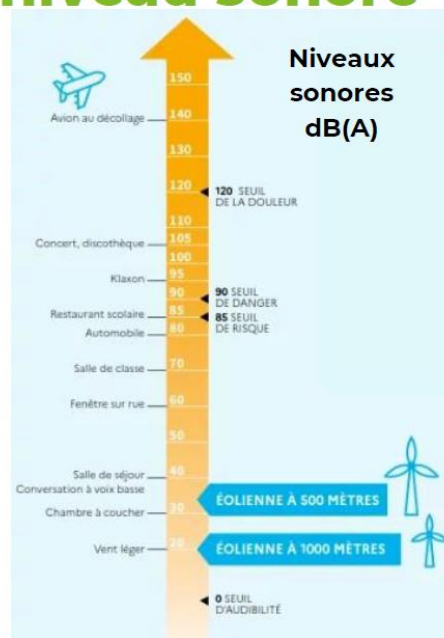
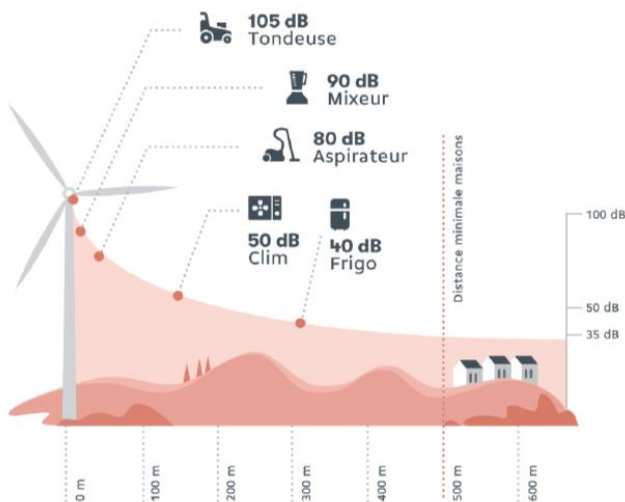
Quand le bruit ambiant dépasse les 35dB, les niveaux réglementaires de l'émergence doivent être inférieurs ou égales à :

- 🌿 5dB de jour
- 🌿 3dB de nuit.

Ces critères sont vérifiés lors de l'étude du projet et aussi à sa mise en exploitation, après la construction du parc.

Il est à noter que la réglementation française est très restrictive et est une des plus protectrices pour les riverains en Europe.

Acoustique – Echelle de niveau sonore



(source ADEME 2024)

L'éolienne émet un niveau sonore à son point de fonctionnement de l'ordre de 100dB, puis on observe une décroissance du bruit plus on s'en éloigne. A 500m d'une éolienne, au niveau des habitations, le niveau sonore enregistré est de l'ordre de 35dB (source ADEME).

Pour avoir des points de comparaison, une maison avec fenêtre sur rue présente un bruit « bruyant » de l'ordre de 60dB, quand il existe un bruit de fond « calme » de 30dB dans une chambre à coucher.

L'émergence est réglementée quand le bruit ambiant (=bruit de fond + parc éolien) dépasse les 35dB. Cela est l'équivalent du bruit d'une conversation à voix basse.

Un sonomètre portatif a été présenté en séance pour illustrer ces ordres de grandeur. Le niveau sonore mesuré en instantané a été réalisé en séance :

- Le niveau sonore enregistré lors de l'exposé de M Pierre FILLON a été relevé entre 50 et 60dB, équivalent à une fenêtre sur rue ou à une salle de classe. Un niveau sonore que l'on peut qualifier de « bruyant »,
- Le niveau sonore enregistré dans la salle, sans intervention d'animateur, en silence, avec uniquement en bruit de fond le rétroprojecteur, a été relevé aux environs de 40dB. Un niveau sonore que l'on peut qualifier de « calme ».

Cette expérience met en évidence qu'un niveau sonore de 35dB est un environnement « très calme ».

M. SERRE relève que certains Criélois semblent ennuyés par le bruit du parc éolien à proximité (parc différent de CRIEL ENERGIES), et souhaite connaître l'incidence d'éoliennes plus hautes

dans le cadre de notre projet de repowering. Il précise que la gêne provient du mouvement des pales et de leur frottement dans l'air.

M. FILLON rassure l'assemblée : la situation ne sera pas dégradée, et ne pourra être qu'améliorée. Il rappelle que le parc actuel de CRIEL ENERGIES respecte la réglementation, en effet des mesures de contrôle ont été effectuées et transmises aux services de l'Etat, à sa mise en service. Il n'est pas exclu que suivant la sensibilité des personnes, la perception soit tout autre. Les éoliennes plus récentes présentent des avancées technologiques, notamment au niveau de l'acoustique, qui peuvent être mieux gérées et maîtrisées plus finement.

Le bruit aérodynamique est mieux appréhendé sur les nouvelles technologies d'éoliennes avec des systèmes comme les peignes qui permettent de réduire l'écoulement de l'air le long des pales.

M. DE GROMARD souhaite connaître l'endroit où est mesuré le bruit : au niveau du mât ou au niveau des habitations à 500m ?

M. FILLON précise que le niveau de bruit est enregistré au niveau des habitations les plus proches. Nous partons de cette hypothèse : comme le niveau de bruit réglementaire sera respecté sur les habitations les plus proches de la zone d'étude, et comme le bruit va décroître sur les habitations plus éloignées de ces habitations « référence », le niveau sonore sera réglementaire à chaque habitation du territoire.

Le bruit des éoliennes actuelles est donc intégré dans l'étude acoustique réalisée.

Acoustique – Moyens de réduction des émissions sonores (1/3)

-Optimiser la **position des éoliennes** par rapport aux habitations

-Choisir des **éoliennes récentes, avec des modes réduits efficaces**

Qui disposent des dernières innovations techniques (modes réduits nombreux et efficaces, pâles équipées de peignes, engrenages silencieux, isolation de la nacelle, ...)

-SI BESOIN mettre en place un **Plan de Gestion Acoustique** (modes bridés ou réduits)

Toutes les éoliennes disponibles sur le marché proposent plusieurs modes de fonctionnement qui permettent de réduire les émissions sonores en diminuant la vitesse de rotation des pales (modes réduits ou bridés)



En amont d'un projet, différents moyens existent pour réduire l'impact sonore.

La position des éoliennes aux habitations est le 1^{er} levier à notre disposition, pour rappel la zone d'étude est située à 800m des habitations (et non 500m comme l'exige la réglementation).

Le choix d'éoliennes récentes présentera les meilleures avancées technologiques sur le plan acoustique.

Les niveaux sonores sont produits au niveau du moyeu (présence de la machinerie de l'éolienne qui convertit l'énergie mécanique en énergie électrique), et majoritairement par la forme aérodynamique des pales dont le mouvement va générer des écoulements d'air à l'origine de turbulences (bruit principal de l'éolienne perceptible au pied de l'éolienne).

En réduisant la vitesse de rotation des pales, le bruit généré par l'éolienne diminuera.

Les constructeurs d'éoliennes innovent régulièrement sur de nouvelles technologies : peignes de pales, modes réduits de fonctionnement (activés en fonction de la vitesse et de l'orientation du vent), engrenages silencieux, isolation de la nacelle, etc.

Nous pourrions si besoin mettre en place un Plan de Gestion Acoustique, en utilisant les modes bridés ou réduits disponibles sur les éoliennes.

VALOREM ne retient sur le marché que des éoliennes qui présentent ces modes réduits, adaptées au marché français.

Acoustique – Moyens de réduction des émissions sonores (2/3)

Les éoliennes étudiées sur Criel sont des **modèles récents**
Elles disposent, entre autres, du moyen de réduction suivant

Peignes en bout de pale



Technologie inspirée des ailes des hiboux, capables de voler en silence

Les serrations ou peignes sont un dispositif anti-bruit inspiré par biomimétisme de l'anatomie des ailes des chouettes (silencieuses en vol). Ce dispositif permet de diminuer de 2dB le niveau sonore des éoliennes.

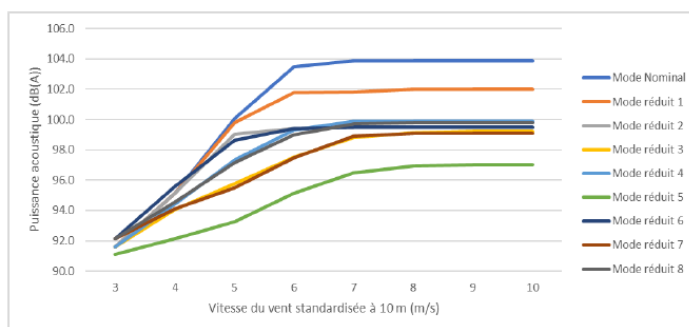
Ces peignes sont présents sur les pales des éoliennes du nouveau parc de Longueil Energies (100% VALOREM). Il est possible également d'en observer sur les pales, stockées et en attente d'expédition, dans le port du Havre.

Pour ce projet de repowering, nous profitons du retour d'expérience des nouvelles technologies disponibles sur le marché et déjà éprouvées par VALOREM et par le secteur éolien.

Acoustique – Moyens de réduction des émissions sonores (3/3)

Les éoliennes étudiées sur Criel sont des **modèles récents**
Elles disposent, entres autres, du moyen de réduction suivant

Modes réduits sur un des modèles étudiés



Exemple de plan de gestion acoustique

Programmation « à la carte » en fonction de la vitesse et de la direction du vent, et des périodes horaires, journalières ou saisonnières

Plan de gestion acoustique - période nocturne							
V10m (m/s)	3	4	5	6	7	8	9
E1	Standard	Standard	standard	Mode 1	Mode 1	Standard	Standard
E2	Standard	Standard	standard	Mode 1	Mode 1	Standard	Standard
E3	Standard	Standard	Mode 3	Mode 3	Mode 3	Standard	Standard
E4	Standard	Standard	Mode 5	Mode 5	Mode 5	Standard	Standard

En fonction de la vitesse du vent, l'éolienne ne tourne pas à la même vitesse et donc ne produit pas le même niveau de bruit.

Pour un certain modèle d'éolienne, en fonctionnement normal, à 7m/s, la puissance nominale est atteinte et l'éolienne génère un bruit constant et maximal de 104dB, à la source au niveau du moyeu. Des modes de fonctionnement « réduit » permettent de réduire drastiquement la puissance acoustique, jusqu'à -8dB.

Un PGA peut-être inscrit dans le programme de fonctionnement des éoliennes (exemple disponible dans le tableau). En cas de dépassement sonore sur certaines vitesses de vent (dans notre exemple de 5 à 7 m/s), des modes réduits seront activés sur certaines éoliennes de manière fine (plage horaire, journalière et/ou saisonnière). Dans notre exemple, ce PGA est appliqué de nuit pour garantir le confort sonore de +3dB sur le bruit émergent.

Mme TARPIN interroge VALOREM pour savoir si ce fonctionnement s'enclenche sur place ou à distance. M. MASSIAS précise que le PGA est implémenté à distance dans le programme des

éoliennes, pour s'activer ensuite de manière automatique. L'exploitation VALEMO a pour mission d'analyser et contrôler la performance de ces modes « réduits » à travers le suivi d'indicateurs.

M. SERRE souhaite obtenir confirmation sur la production électrique. A l'activation des modes réduits, la production électrique est en effet diminuée, mais cette perte de productible est intégrée à l'étude pour que le niveau sonore soit rendu acceptable pour les riverains.

Acoustique – Etude avant construction

-Réalisée par un **BE acoustique indépendant** suivant les **réglementations et normes** en vigueur

-Etat initial

Mesures des niveaux sonores existants au niveau des habitations proches, en fonction de la vitesse du vent

Définition de l'**état initial** sans le parc de Criel existant.

-Impact sonore du projet

Simulation de l'impact sonore du projet au niveau des habitations proches, en fonction de la vitesse du vent

-**Optimisation** de l'implantation, du choix turbine et de son fonctionnement (modes bridés ou réduits) pour réduire l'impact sonore et respecter la réglementation

-Une fois l'étude acoustique validée par le Préfet, elle sera **consultable en Mairie** durant l'Enquête Publique. A l'issue de l'Enquête Publique, le Préfet décide d'accorder ou pas l'**Autorisation Environnementale** finale

Les études réalisées pendant la phase de développement (avant la construction du parc) sont menées par un BE indépendant qui a un regard neutre, suivant les réglementations et normes en vigueur, même si VALOREM a les compétences en interne.

Elles consistent à enregistrer l'état initial, des niveaux sonores existants, au niveau des habitations au plus proche du parc actuel et donc de la zone d'étude. Cela passe par l'installation de sonomètres au niveau de ces habitations.

Avec ces données et celles des mesures de vent à notre disposition, des graphiques peuvent être construits pour établir une corrélation entre la vitesse du vent et le niveau sonore sur chaque habitation, sans le bruit du parc éolien existant.

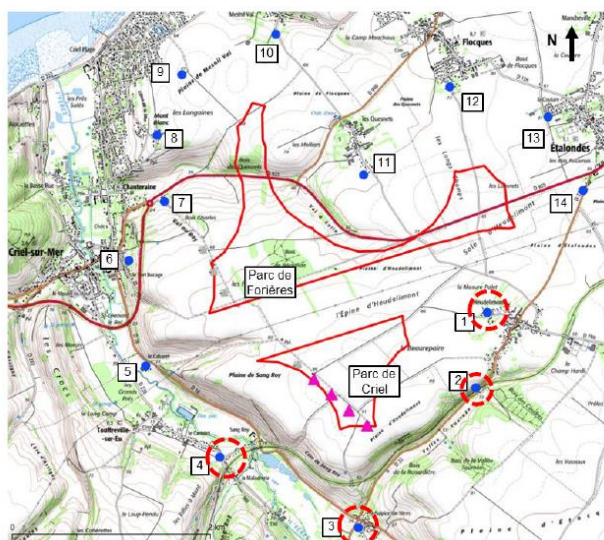
Ensuite, l'étude consiste à évaluer l'impact sonore du projet : des simulations numériques sont réalisées par le BE à partir de l'implantation potentielle et le type d'éolienne retenu. Il peut ainsi simuler la propagation du bruit des éoliennes dans l'environnement, et simuler l'impact du parc éolien à chaque habitation, vérifier le respect de l'émergence réglementaire.

A partir de ces données, nous allons pouvoir optimiser l'implantation des éoliennes, le choix des turbines et leur fonctionnement (modes réduits) pour réduire l'impact sonore du parc et pour qu'il respecte la réglementation.

Toutes ces données feront partie intégrante de l'Etude d'Impact et seront consultables pendant l'Enquête Publique.

A l'issue, le Préfet se prononcera sur une obtention ou un refus d'Autorisation Environnementale d'exploitation au regard de toutes les études.

Acoustique – Etat initial



14 points de mesure réalisés
du 6 Mai au 5 Juin 2024

Définition de l'état initial sans le parc de Criel

En période diurne
=>Enjeu acoustique faible

En période nocturne
=>Enjeu acoustique modéré

- Points de mesure
- ZIP (Zone d'Implantation Potentielle)
- Enjeu acoustique modéré

14 points de mesure ont été réalisés entre début Mai 2024 et début Juin 2024, à l'emplacement des points bleus (habitations les plus proches de la ZIP) sur la carte.

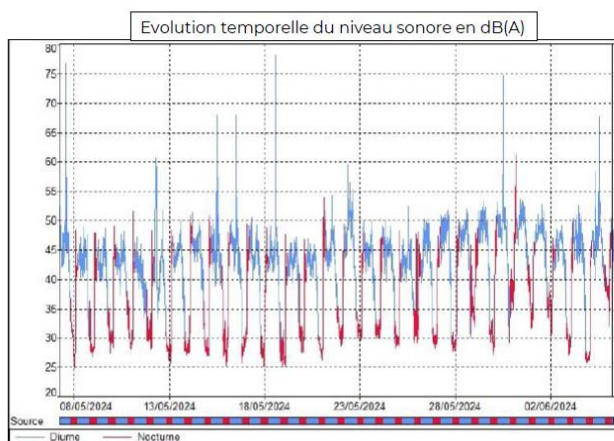
Les enregistrements sont réalisés sur 1 mois pour avoir un maximum de données sur toutes les vitesses et directions de vent, en diurne et en nocturne, pour avoir un résultat le plus fiable et le plus représentatif possible.

Un état initial a été défini sans la contribution acoustique du parc éolien actuel de CRIEL ENERGIES, pour définir les enjeux à chaque point de mesure.

En période diurne, l'enjeu acoustique apparaît faible. En période nocturne, l'enjeu acoustique est modéré (résultat classique d'une étude acoustique éolienne). Les 4 groupes d'habitation avec enjeu sont identifiés sur la carte : St Sulpice S/ Yères, Touffreville S/ Eu, St Rémy Boscrocourt (entrée de bourg au Sud de St Rémy et à Heudélimont à l'Est de la ZIP Sud).

Acoustique – Exemple de mesure acoustique

Lieu : St Sulpice sur Yères



Niveaux sonores* mesurés :

- entre 44 et 51 dB(A) de jour (7h-22h)
- entre 28 et 38,5 dB(A) de nuit (22h-7h)
- pour des vents compris entre 3 et 9 m/s à 10 m de hauteur.

**Valeurs « moyennées » sur la période de mesure suivant la réglementation en vigueur*

Nous avons pris ici l'exemple des mesures sur St Sulpice S/ Yères.

Les sonomètres sont calibrés avant et après la campagne de mesure, pour vérifier leur fonctionnement.

Une boule en mousse protège le capteur de mesure de la pluie et de l'impact du vent. Les capteurs sont positionnés à 1,20m de hauteur, suivant les normes AFNOR européennes en vigueur.

En période diurne, il y a un enjeu acoustique faible (courbe bleue, qui oscille entre 44 et 51dB). Le trafic routier, l'activité agricole, l'activité humaine, etc. font que le niveau sonore est plus élevé que la nuit.

En période nocturne (courbe rouge, qui oscille entre 28 et 39 dB), il y a un enjeu acoustique modéré.

Entre la période diurne et la période nocturne, nous observons en moyenne un écart « habituel » de 15dB.

Tous ces enregistrements ont été faits sur une plage complète de vitesse des vents, entre 3 et 9 m/s, la variation de niveau sonore étant souvent liée à la variation de vent.

Mme TARPIN et M. SERRE, connaisseurs de l'habitation prise en exemple, demandent aux animateurs des précisions sur les bruits parasites comme la circulation routière.

Certaines données doivent être filtrées (pics très hauts) car ceux sont des événements ponctuels et exceptionnels : le trafic agricole, une pluie forte, un aboiement, une tondeuse, etc.

Le bruit du parc éolien existant de CRIEL ENERGIES fait partie intégrante du niveau sonore enregistré.

Acoustique – Suivi après construction

- Une fois le parc construit, des **mesures acoustiques de vérification** du respect de la réglementation sont réalisées
- Mesures réalisées par un **BE acoustique indépendant** suivant les **réglementations et normes** en vigueur
- En cas de dépassements réglementaires, le fonctionnement du parc est ajusté par la mise en œuvre d'un **plan de gestion sonore** (modes réduits)
- Résultats de mesure envoyés aux riverains** qui ont reçu un appareil, avec contact du Chargé d'Exploitation du parc
- Procédure systématique de **suivi des riverains** (VALEMO) :
 - Cahier de doléance en Mairies
 - Chargé d'Exploitation joignable par téléphone et mail
 - Traitement et résolution des sujets de gêne par le Chargé d'Exploitation
 - Echanges entre le riverain gêné et le Chargé d'Exploitation

Après la construction du parc, VALOREM vérifiera par l'intermédiaire d'un BE indépendant que les mesures sur le terrain sont bien cohérentes avec les résultats théoriques de l'Etude d'Impact.

Les enregistrements ont toujours lieu à l'aide de sonomètres dans les habitations les plus proches, avec un parc éolien en alternance marche / arrêt par tranche d'une heure, pour avoir la valeur d'émergence.

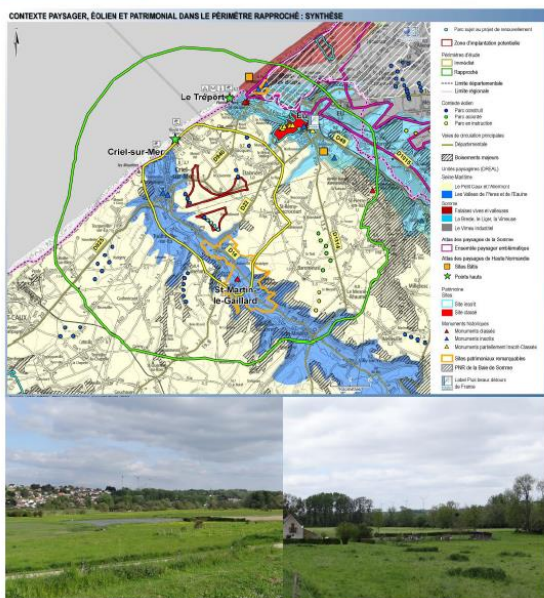
En cas d'incohérence réglementaire, des fonctionnements optimisés seront implantés sur les éoliennes avec un PGA.

Tous les résultats de mesure sont envoyés aux riverains systématiquement, avec le contact du chargé d'exploitation du parc ici présent.

Ce rapport sera envoyé aux services de l'Etat pour validation du fonctionnement du parc éolien.

En parallèle, il existe une procédure de suivi des riverains menée par VALEMO en la personne de M. MASSIAS. Un cahier de doléances est disponible en Mairie. Le chargé d'exploitation reste joignable par téléphone et par mail pour traiter et résoudre les sujets de gêne identifiés.

Paysage – Enjeux



Caractéristiques du paysage existant :

- Alternance de plateaux et de vallées encaissées
- Délimité à l'ouest par la côte d'Albâtre et ses falaises

Parc éolien de Criel Energies :

- 4 éoliennes prolongées par 1 + 3 au nord-ouest, formant une ligne de 5 + 3 éoliennes
- sur le plateau entre Criel-sur-Mer, Etalondes et St-Martin-le-Gaillard, au sud de la route RD925 et de la ligne haute-tension,
- entre les vallées de l'Yères au sud (Saint-Martin-le-Gaillard) et de la Bresle au nord (Eu)
- Avec le littoral au nord-ouest / nord : Criel-sur-Mer et le Tréport

→ Sensibilités résidant dans la proximité des **vallées** notamment celle de l'Yères entre St-Martin-le-Gaillard et Criel-sur-Mer, et sur la notion de **répartition des parcs éoliens sur le plateau**

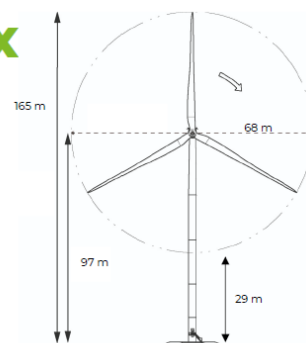
→ Sensibilité sur la visibilité et **covisibilité avec le bâti et les monuments historiques** > 500m (Eglise St Martin)

Les enjeux paysager ont déjà été abordés lors de 1^{er} COPIL : vues depuis les vallées de l'Yères, de la Bresle, depuis le littoral, et depuis des monuments remarquables qui se trouveraient en covisibilité.

Environnement Faune – Enjeux

Chiroptères :

- ❖ Mortalité moyenne en Normandie :
4,6 oiseaux / EOL / an et 5,9 chiroptères / EOL / an.
CRIEL ENERGIES respectivement 3 et 37 en 2023
→ **garde au sol 30m + bridage**
- ❖ Contacts : Pipistrelle Commune NT (gîte mairie Criel) / Pipistrelle de Nathusius NT / Sérotine Commune NT (gîte mairie Criel) / Noctule de Leisler NT / Pipistrelle de Kuhl LC / Grand Rhinolophe (gîte Criel).
- ❖ Enjeux **modérés à forts** centrés sur les **haies et boisements de la ZIP Nord**, avec un couloir local entre les gîtes de Criel et la végétation de la ZIP Nord.
- ❖ A compléter avec transit automnal, suivi nacelle (intensité d'activité) et suivi mortalité.



Les études naturelles ne sont pas finalisées, et ces résultats seront à compléter avec le transit automnal et les hivernaux.

Le parc présente un taux élevé de mortalité nette concernant les chiroptères, de 37 individus pour 2023, contre une moyenne de 6 sur le département.

Pour réduire cet impact sur l'avifaune et notamment les chiroptères nous devons veiller à respecter dans le projet une garde au sol (la distance entre le bas de pale et le sol) de 30m.

Les éoliennes disponibles sur le marché éolien à ce jour présentent une hauteur Bout De Pales de 165m (+15m vs COPIL n°1), et une hauteur de mât à 97m (+10m vs COPIL n°1). La machine imaginée lors de la présentation du projet en réunion de COPIL le 30/05/2024 ne sera plus fabriquée dès 2025, et il n'existe plus sur le marché d'éoliennes de même gabarit (hauteur équivalente en BDP de 150m avec une garde au sol de 30m).

Des gîtes ont été identifiés sur Criel S/ Mer, et des déplacements d'espèces ont été observés entre la zone urbaine et les espaces boisés de la ZIP Nord. Nous excluons donc la ZIP Nord comme zone d'implantation de ce projet.

Environnement Faune – Enjeux

Avifaune :

- ❖ Espèce patrimoniale observée durant 4 saisons : Busard des Roseaux.
- ❖ Couloir de transit de Goélands argentés.
- ❖ Zone d'alimentation du Faucon Pèlerin + Observation en vol : Busard des roseaux, Busard St Martin et Cigogne Blanche.
- ❖ Site localisé sur un **axe de déplacement pour les espèces à enjeux**.
- ❖ A compléter avec les inventaires de la période postnuptiale et la période hivernale.

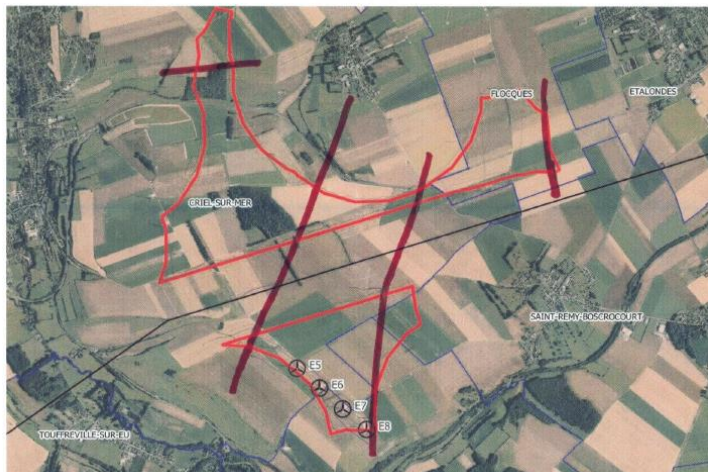
Pour l'avifaune, des espèces patrimoniales ont été observées en vol comme le Busard des Roseaux, le Busard St Martin et la Cigogne Blanche.

La ZIP se trouve axée sur un couloir de transit d'espèces à enjeux comme les Goélands Argentés. Elle se présente comme une zone d'alimentation pour le Faucon Pèlerin.

Dès la complétude des inventaires réalisée, une photo des impacts de notre projet sur son environnement (impacts directs sur l'espèce, ou impacts indirects sur l'espèce avec modification ou destruction de son gîte, son alimentation ou sa nidification) sera réalisée. Cette cartographie pourra vous être présentée lors du prochain COPIL.

Nous devons ensuite décider ensemble de mesures d'évitement (optimisation de l'implantation des éoliennes par exemple), de réduction, de compensation des impacts.

Géobiologie – Enjeux



Plusieurs failles perturbées identifiées.

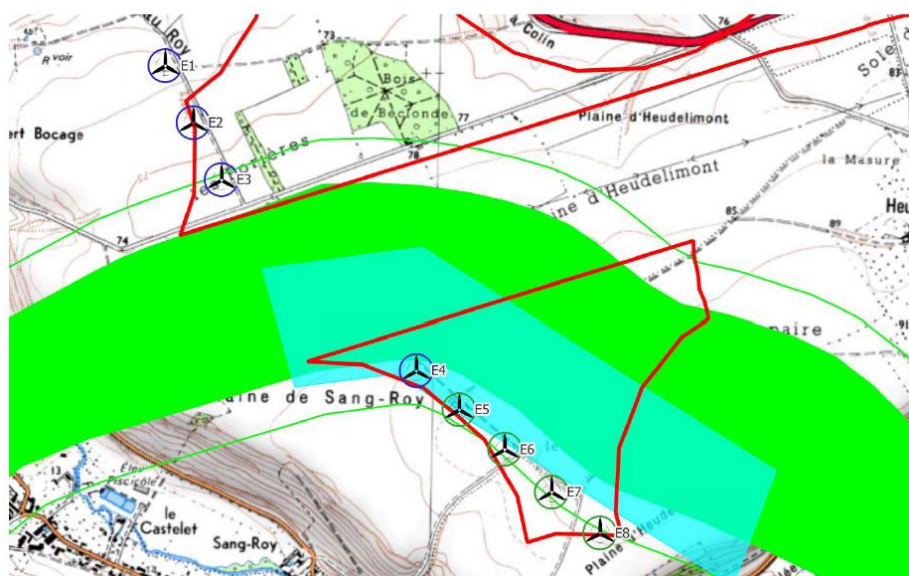
Visite sur site avec géomètre post COPIL Implantation pour affiner implantations.

Le 1^{er} rendu du géobiologue démontre la présence de 2 failles sur la ZIP Sud, il est important de noter que cette restitution n'est pas à l'échelle.

Il conviendra de les considérer lors du choix de l'implantation des éoliennes.

Il se rendra ensuite sur site pour affiner la localisation exacte des fondations en fonction des perturbations physiquement présentes dans le sol. Le COPIL sera invité pour assister à son intervention sur le terrain.

Ligne HT RTE - Enjeux



FMI 1 000m

Marge sécurité =
hauteur éolienne +
10%

DUP 100m

Marge sécurité =
hauteur éolienne +
10%



**CRIEL
ÉNERGIES**

L'enjeu principal de ce projet est le passage à proximité du projet d'intérêt général de la future ligne HT RTE 400kV entre Amiens et Penly.

Les informations connues du grand public à ce jour sont le Faisceau de Moindre Impact de 1km de largeur (matérialisé en vert), dans lequel s'inscrira la future ligne HT.

La concertation entre VALOREM et RTE pour pouvoir développer nos projets respectifs a conduit RTE à définir une zone hypothétique plus fine de future implantation de 100m de large. Sur l'intégralité du tracé de sa future ligne HT, RTE a déposé fin Septembre 2024 à la DREAL son dossier de Déclaration d'Utilité Publique (bande de 100m de large). Pour matérialiser la zone d'exclusion d'implantation des éoliennes, cette DUP s'est vue agrandie de part et d'autre, d'une distance de recul de sécurité, équivalente à une hauteur d'éolienne +10%, ce qui conduit à la bande matérialisée en bleue.

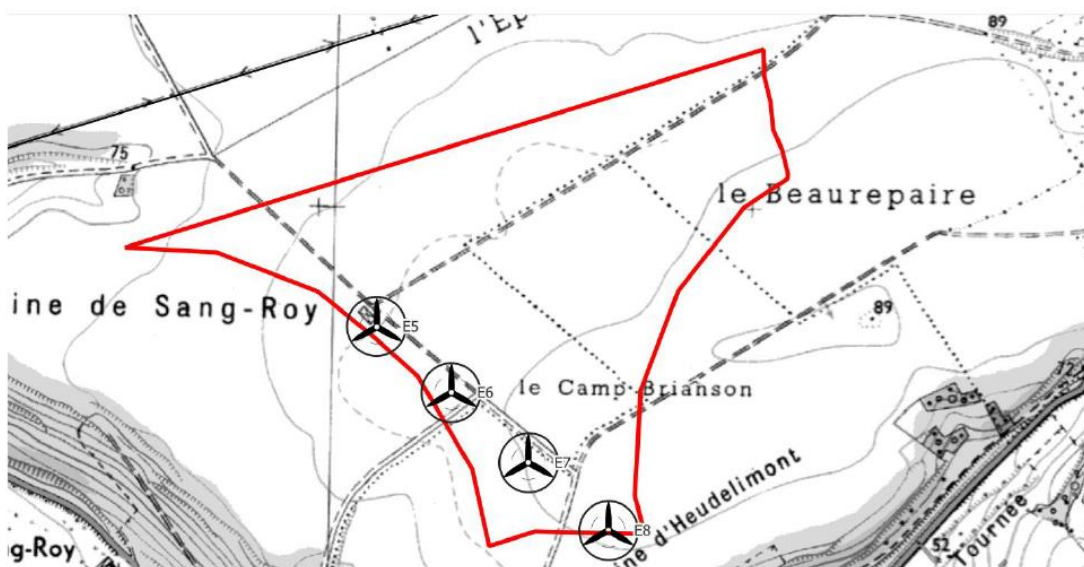
VALOREM rappelle aux membres du COPIL de considérer cette zone bleue avec la plus grande vigilance. Il s'agit d'une zone hypothétique d'implantation de la future ligne RTE, qui ne sera confirmée qu'après validation de la DUP par les Services de l'Etat, et après l'enquête publique, vers l'automne 2025.

VALOREM rappelle que les négociations de rémunération foncière relèvent de négociations privées, et ne pourront donc pas être abordées dans le cadre de ce COPIL.

LES SCENARIOS D'IMPLANTATION

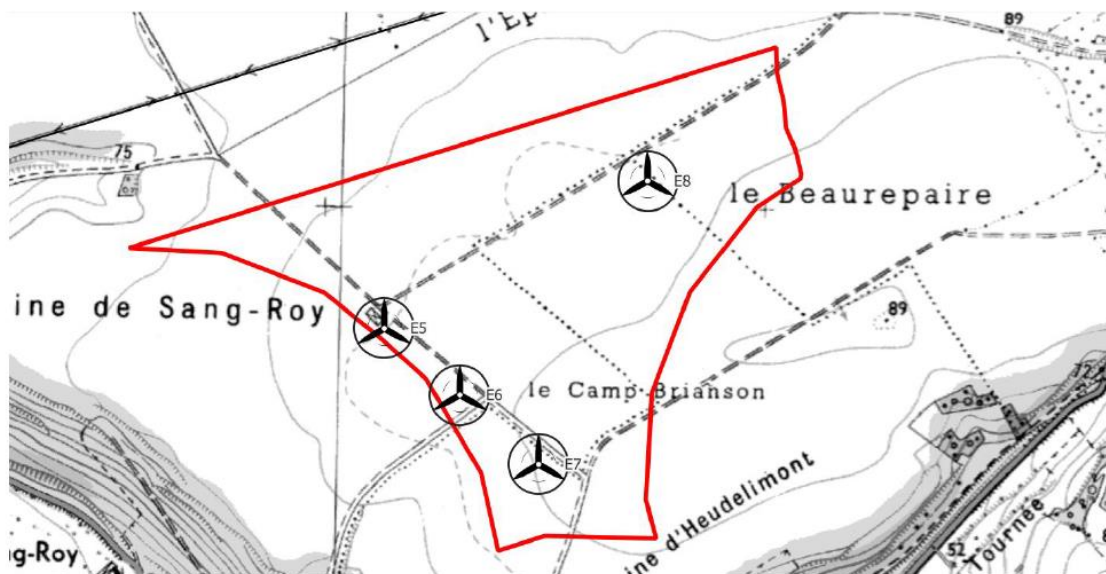
Les différents scénarios d'implantation d'éoliennes sont décrits ci-après avec des éoliennes à 165m BDP. Chaque scénario a été réfléchi afin de maintenir une répartition équitable du nombre de mâts entre les communes de Criel S/ Mer et St Martin Le Gaillard (comme cela est le cas aujourd'hui).

Variante 1 - RPW



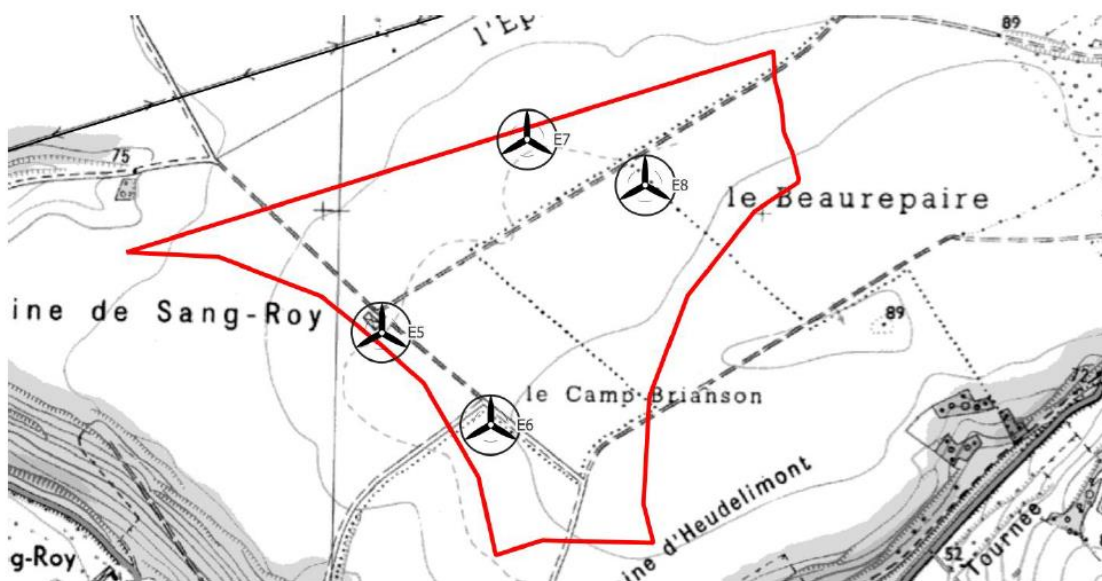
Le scénario de base du repowering serait le remplacement des éoliennes en lieu et place.

Variante 2 – Enjeu E8



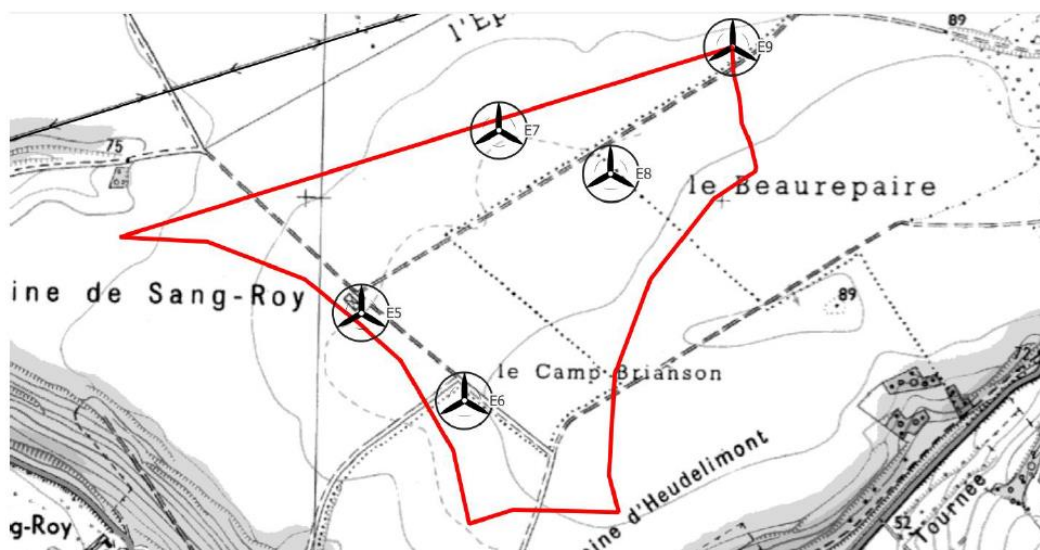
Le 1^{er} scénario alternatif serait de déplacer l'éolienne E8 en cœur de plateau, pour plusieurs raisons : réduire la distance entre le parc éolien et les zones boisées (vallée de l'Yères au SO et la vallée de la Tournée au SE), réduire l'impact visuel généré par la covisibilité de cette éolienne et le clocher de l'église classée de St Martin Le Gaillard, réduire l'enjeu acoustique le plus sensible au niveau des habitations de St Sulpice S/ Yères.

Variante 3 – Enjeu E7 & E8



Le scénario suivant propose d'aller plus loin dans la considération des enjeux décrits précédemment en déplaçant l'éolienne E7 en cœur de plateau.

Variante 4 – Maximisation productible



Ce scénario permettrait de maximiser la production d'énergie électrique, au regard du gisement très favorable décrit précédemment, en ajoutant une 5^{ème} éolienne, à l'extrême NE de cette ZIP Sud, en dehors du faisceau hertzien SFR.

M. COULOMBEL souhaite comprendre comment VALOREM intègre l'avis des communes, qui serait contre, sur chacun de ces scénarios. Une réponse lui sera apportée en fin de présentation.

Productible

	01			02			03			04		
												
Variante	01-00 PC Actuel			02-02 AGOM			02-03 AGOM			02-04 AGOM		
Nbeol.	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5
Type eol.	N131 3.6MW VPC	V136 3.6MW	V136 4.2MW	N131 3.6MW VPC	V136 3.6MW	V136 4.2MW	N131 3.6MW VPC	V136 3.6MW	V136 4.2MW	N131 3.6MW VPC	V136 3.6MW	V136 4.2MW
P50 (MWh/an)	45 500	45 243	47 881	45 023	44 917	47 460	44 893	44 840	47 326	55 530	55 394	58 413
Nh50 (h)	3 009	3 142	2 850	2 978	3 119	2 825	2 969	3 114	2 817	2 938	3 077	2 782

Productible de 17 000 MWh en 2023 → +250% possible

Le potentiel de production d'énergie électrique par le parc sur les 4 scénarios décrits précédemment, pourrait être multiplié à minima par 2,5 (en profitant des avancées technologiques et du gisement local). Les simulations ont été réalisées avec 3 machines différentes mais de gabarit équivalent.

Acoustique

01



Enjeu modéré

	Parc (dBA)	d (m)
P1	28.1	1600
P2	32.3	1160
P3	36.2	790
P4	33.7	1030

02



Enjeu faible

	Parc (dBA)	d (m)
P1	30.2	1120
P2	32.5	1110
P3	34.0	960
P4	33.3	1030

03



Enjeu faible

	Parc (dBA)	d (m)
P1	30.8	1120
P2	32.4	1110
P3	32.1	1080
P4	32.4	1030

04



Enjeu faible

	Parc (dBA)	d (m)
P1	34.5	790
P2	34.3	1030
P3	32.4	1080
P4	32.5	1030

**Niveaux sonores du parc à puissance max (sans bridage)*

Le niveau sonore a été estimé à chaque point à enjeu, selon les 4 scénarios d'implantation, à une puissance maximale des éoliennes et sans bridage (sans mode réduit).

Pour rappel, P1 se situe à St Rémy Boscrocourt (hameau d'Heudélimont), P2 se situe au niveau de la véloroute dans le prolongement de la Vallée de la Tournée, P3 à St Sulpice S/ Yères et enfin P4 à Touffreuville S/ Eu au niveau du viaduc.

Dans le scénario 1, les habitations du points P3 sont les plus proche des éoliennes à moins de 800m, et le niveau sonore y dépasse les 35dB.

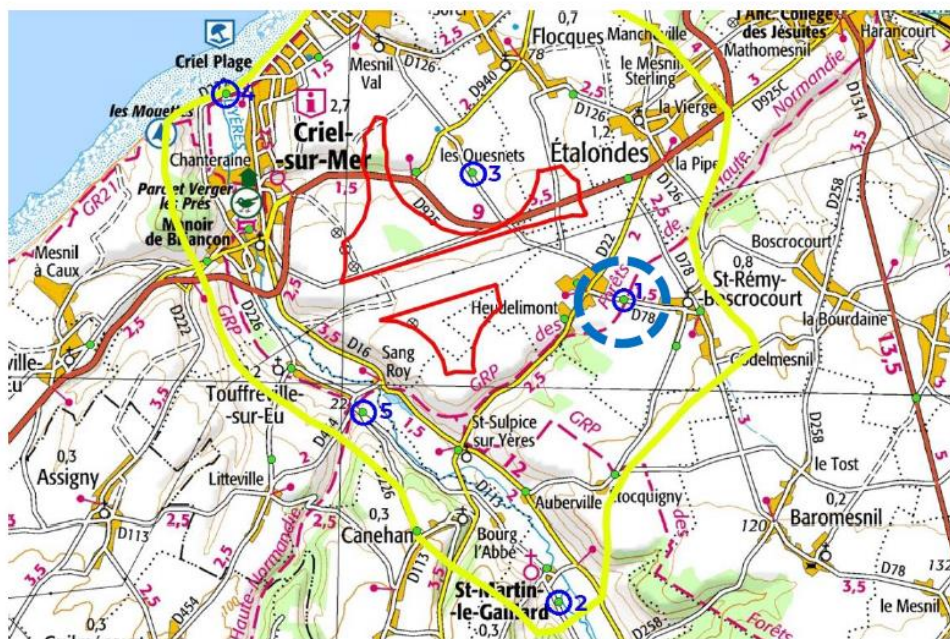
Dans le scénario 2, avec le déplacement de l'éolienne E8, la distance au point P3 augmente à presque 1000m et le niveau sonore passe sous les 35dB.

Dans le scénario 3, avec le déplacement des éoliennes E7 et E8 en cœur de plateau, la distance au point P3 dépasse les 1000m et le niveau sonore descend de 36 à 32dB.

Dans le scénario 4, avec l'ajout d'une éolienne à l'extrême NE de la ZIP, la distance des éoliennes à P1 se dégrade en dessous des 800m, et le niveau sonore passe de 28 à 35dB.

Sur les scénarios 2, 3 et 4, avec des niveaux sonores du parc à puissance maximale, nous restons sur des enjeux faibles et contenus de 34dB (en deçà d'un bruit ambiant seuil de 35dB, comme vu précédemment).

Paysage – 5 points de vue à enjeu



VALOREM remercie les participants du COPIL qui lui ont remonté à la suite du COPIL n°1 les points de vue remarquables à considérer selon leur sensibilité et leur connaissance du territoire, notamment au SE de la ZIP Sud.

Un choix a dû être fait pour illustrer en réunion des points de vue remarquables, en nombre limité, et les plus représentatifs de toute la zone.

Les éoliennes du parc existant de CRIEL ENERGIES figurent sur chaque photo, et les futures éoliennes d'un gabarit de 165m ont été rajoutées en filaire rouge, pour chaque scénario. Nous n'avons pas gommé les éoliennes en filaire rouge qui seraient cachées par du relief ou de la végétation ou un bâti, pour mieux comprendre leur insertion future dans le paysage.

Sur chaque photomontage qui sera intégré à l'Etude d'Impact, nous devons y faire figurer la future ligne HT 400kV. Le visuel pourrait être partagé à titre informatif lors du prochain COPIL.

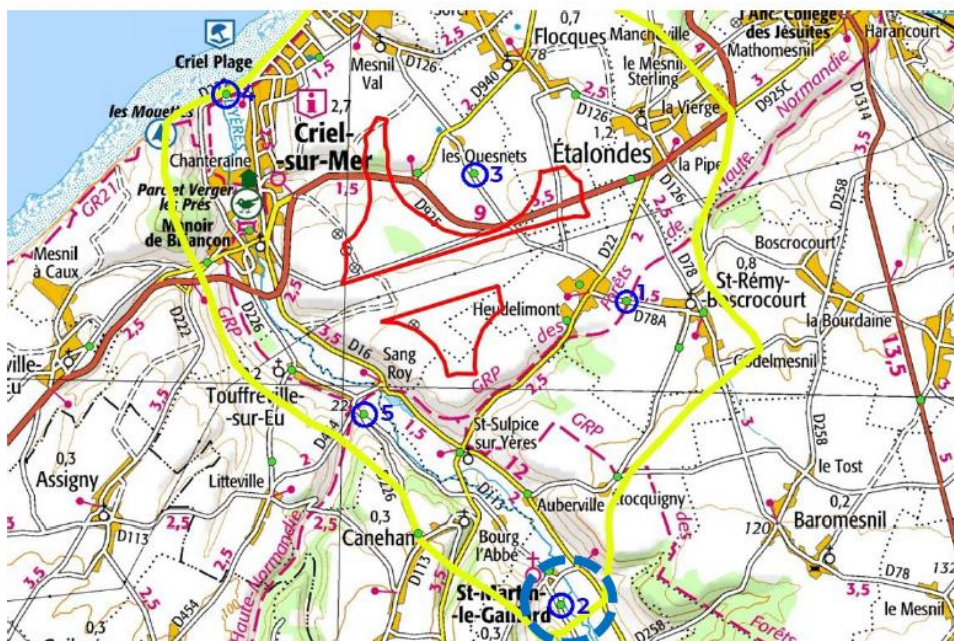
Paysage – n°1 Véloroute Heudélimont – V136 165m



Le point de vue n°1 se situe à Heudélimont, hameau de St Rémy Boscrocourt, au niveau de la véloroute.

Le scénario n°3 réduirait au maximum la visibilité des éoliennes depuis ce point de vue.
Un effet de saturation est à noter avec l'ajout de la 5^{ème} éolienne qui s'inscrirait en perspective de la route sur le scénario n°4.

Paysage – 5 points de vue à enjeu



Ce point de vue met en évidence la covisibilité du parc avec le clocher de l'église classée de St Martin Le Gaillard.

Paysage – n°2 Covisibilité Eglise St Martin – V136 165m



Avec des mâts plus hauts, nous pouvons ainsi réduire l'effet d'écrasement depuis la vallée avec le recul des éoliennes E7 et E8, à ce jour en bord de plateau. Ainsi, les scénarios 3 et 4 amèneraient une nouvelle identité de site, du fait d'une répartition équilibrée des mâts de part et d'autre du clocher, sans alignement direct.

M. Le Maire de St Martin Le Gaillard met en évidence que depuis cette rue L'Yères, la visibilité du nombre de mâts est différente suivant le positionnement considéré entre Cuverville S/ Yères et St Martin Le Gaillard, et suivant l'orientation prise par la route.

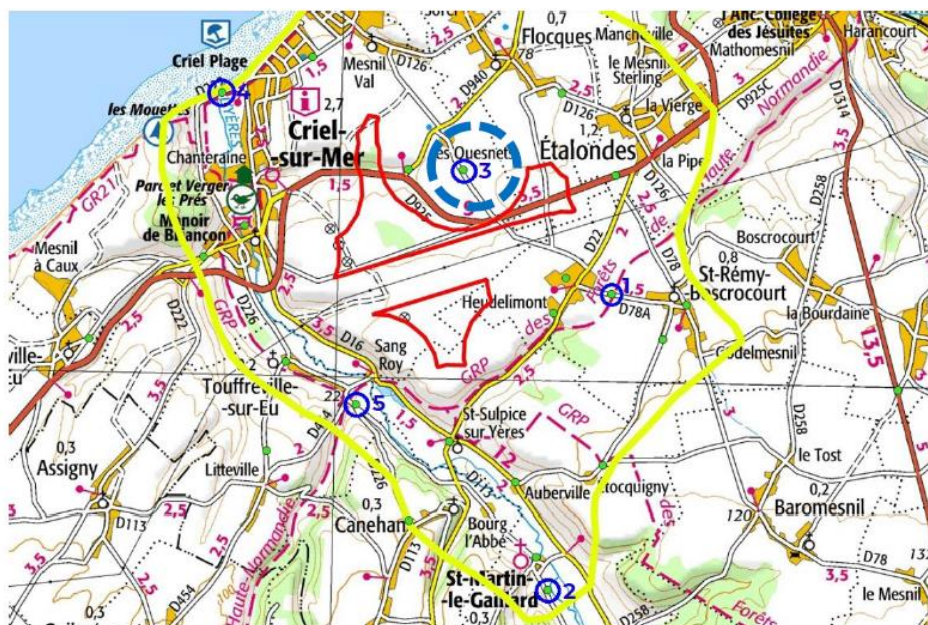
De plus, M. Le Maire alerte le COPIL sur l'avis rendu par l'Architecte des Bâtiments de France concernant ce photomontage. En effet, cet enjeu a été relevé dans le cadre du dossier initial.

VALOREM indique que l'avis de l'ABF a été demandé en Février 2024 (sans l'appui de ces photomontages nouvellement réalisés) et qu'il sera consulté par la DREAL dans le cadre de l'instruction du DDAE, l'ABF était d'ailleurs convié lors de la réunion technique de cadrage organisé par la DREAL le 08/10/24.

Les prises de vue pour les photomontages qui seront inscrits dans l'Etude d'Impact seront prises en hiver (pour une absence de végétation, et de colza en premier plan), et réalisées par le BE indépendant ETD.

Le COPIL évoque l'exemple de covisibilité dès la sortie de l'A28, sur la route D920 en direction de Callengeville (depuis le hameau de Bosc-Geffroy) nous observons un phénomène marqué de covisibilité du clocher de l'église St Laurent avec une éolienne, toutefois cette dernière n'est pas classée.

Paysage – 5 points de vue à enjeu



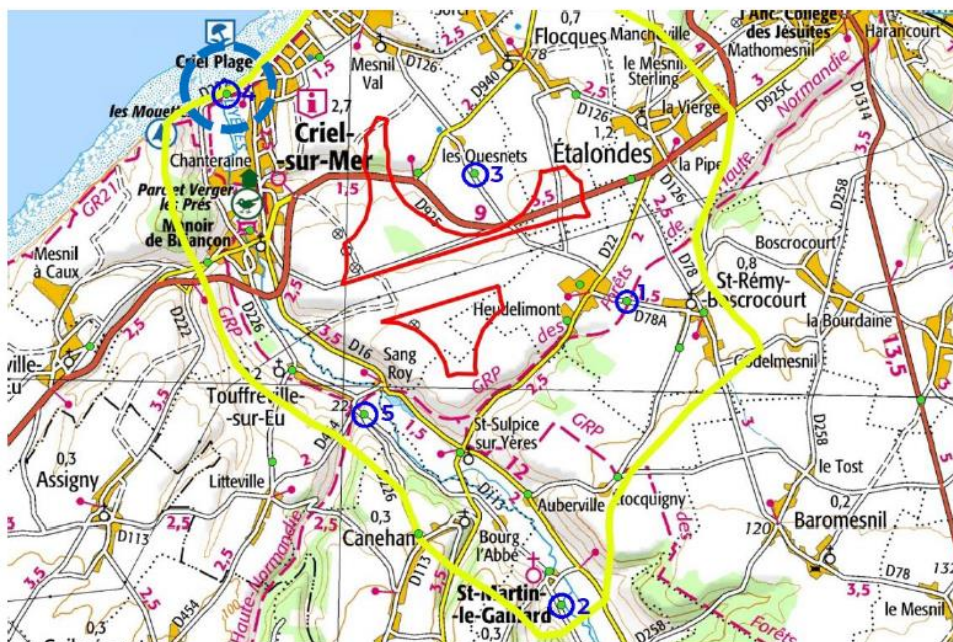
Ce point de vue se situe sur le hameau des Quesnets sur la commune de Criel S/ Mer.

Paysage – n°3 Plateau Les Quesnets – V136 165m



Les 4 scénarios n'offrent pas de perturbation à la lecture du paysage. Le scénario 3 semble ici être le plus pertinent par la réduction du nombre de mâts visibles, avec l'alignement de 2 mâts (E7 et E6).

Paysage – 5 points de vue à enjeu



Ce point de vue étudie la visibilité du parc éolien actuel de CRIEL ENERGIES avec ses 4 scénarios d'implantation projet, depuis le GR 21 situé en bordure de plage de Criel S/ Mer. Lors du précédent COPIL, ce point de vue avait été souligné comme important pour les élus de Criel S/ Mer.

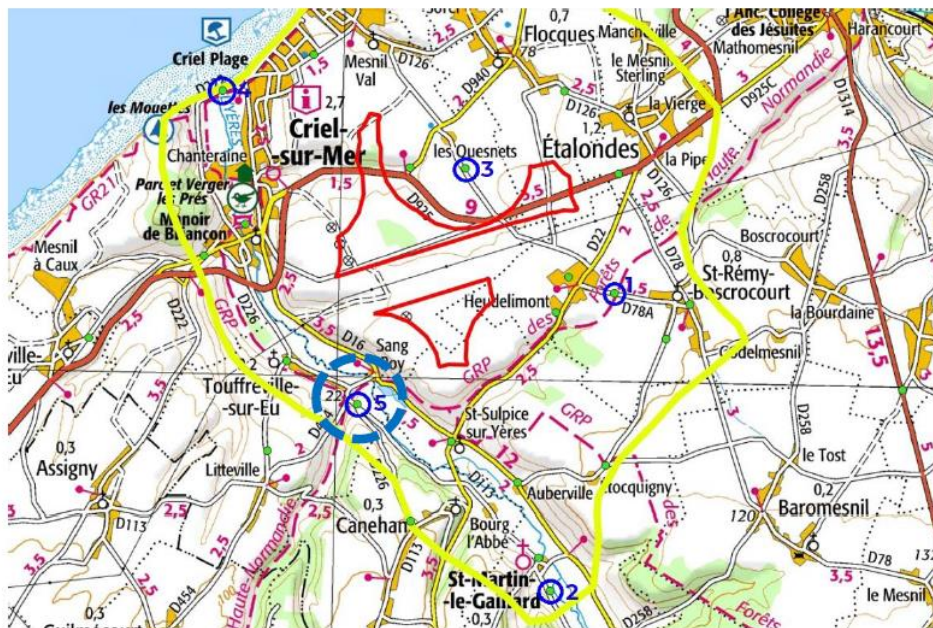
Paysage – n°4 Plage Criel – V136 165m



Comme nous pouvons le voir, le parc actuel de CRIEL ENERGIES n'est pas visible depuis ce point de vue. Le parc visible sur la gauche du photomontage est celui de Forières Energies, des mâts et pales sont visibles au centre de la photo au niveau des peupliers, il s'agit ici du parc éolien d'Assigny.

Les scénarios proposés laisseraient apparaître tout au plus un bout de pales pour notre projet à l'étude. De toute façon, nous nous interdisons d'associer par l'éolien les paysages maritimes et terrestres de nature différente (pas de covisibilité éoliennes mer et terre).

Paysage – 5 points de vue à enjeu



Ce point de vue permet d'apprécier la perception des éoliennes depuis la vallée de l'Yères, à Touffreville S/ Eu, au niveau du viaduc.

Paysage – n°5 Vallée Yères – V136 165m



Les scénarios 3 et 4 réduiraient l'effet des « éoliennes hachoir », en privilégiant l'implantation d'E7 et E8 en cœur de plateau. Cette stratégie permettrait de préserver le caractère intimiste des fonds de cette vallée.

Un rideau d'arbres apparaît comme un écran momentanément efficace.

Pour rester le plus conservateur dans cette étude, ces prises de vue des photomontages pour l'Etude d'Impact seront réalisées en hiver, à feuilles tombées, par le BE indépendant ETD.

Synthèse Avantages & Inconvénients Variantes

	01	02	03	04
				
	1	2	3	4
Productible	++	++	+	+++
Acoustique	-	+	++	-
Paysage	--	-	+	---
Environnement	--	-	++	+
Synthèse	-3	+1	+6	0

Cette synthèse permet de classer les enjeux de productible, acoustiques, paysagers, et environnementales pour chacun des 4 scénarios.

Sur l'enjeu de productible, la variante 4 permet de maximiser la production avec 5 éoliennes dans la ZIP Sud. Le scénario 3 reste intéressant en production d'énergie, mais légèrement moindre par l'effet de sillage engendré par la position pour moitié des éoliennes dans le sens des vents dominants SO.

Pour l'enjeu acoustique, le groupement d'habitation le plus impacté est situé à St Sulpice S/ Yères à moins de 800m de l'éolienne E8. Cet enjeu pourrait être réduit avec le scénario 2, jusqu'à atteindre un effet faible sur tous les points à proximité de la ZIP avec le scénario 3. Dans le scénario 4, l'ajout d'une 5^{ème} éolienne reporte l'enjeu sur St Rémy Boscrocourt (Heudélimont).

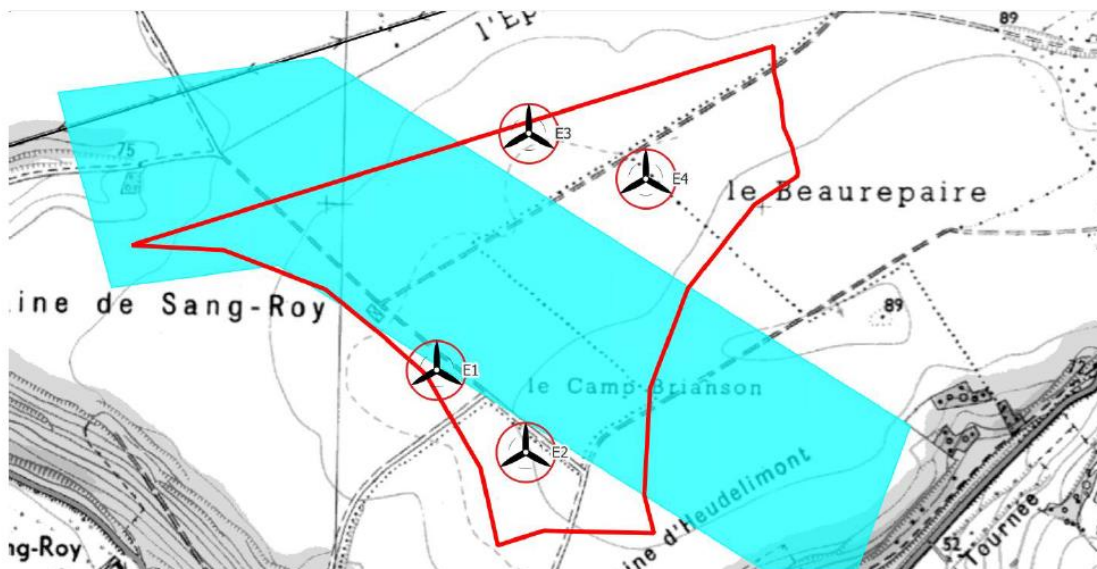
Concernant l'enjeu paysager, la perception du parc éolien depuis la vallée de l'Yères en mode « hachoir » nous pousse à privilégier le scénario 3. Quant à l'ajout de la 5^{ème} éolienne dans le scénario 4, son inscription en perspective d'Heudélimont accentuerait l'effet de saturation visuelle.

Le déplacement des éoliennes les plus proches des espaces boisés E7 et E8 nous amène à nous orienter vers les scénarios 3 et 4. Il est à noter que le scénario 4 créerait une nouvelle zone à enjeu environnementale et acoustique dans la partie Ouest d'Heudélimont.

En conclusion, le scénario 3 permettrait de réduire les enjeux acoustiques, paysagers et environnementales, perçus à travers le parc éolien actuel.

Nous pouvons noter également que le scénario 1 avec des éoliennes de 165m BDP n'est pas réaliste étant donné la position de la future ligne HT RTE et sa zone d'exclusion d'implantation en bleu.

Ligne HT RTE - Concertations

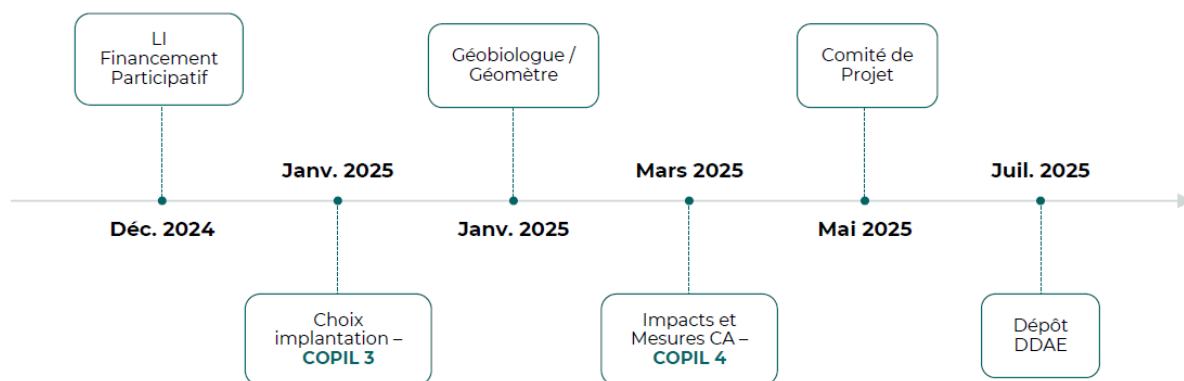


L'implantation « pressentie » pour notre projet de repowering est la suivante : 2 lignes de 2 éoliennes encadrant la future ligne HT RTE.

Cette implantation ne pourra être validée par le COPIL qu'après connaissance de tous les états initiaux des études en cours (notamment sur la partie environnementale) lors de la prochaine réunion. Un ajustement de l'implantation des éoliennes est à prévoir à la marge par la suite en fonction des résultats des études de géobiologie, géologiques et hydrogéologiques.

L'enjeu principal de notre projet reste l'inscription de la future ligne HT RTE d'intérêt général au droit du parc actuel de CRIEL ENERGIES. VALOREM continuera la concertation avec les services de RTE pour avancer conjointement leurs études.

Planning de l'Etude d'Impact



Les jalons à venir sur ce projet sont présentés dans ce planning. L'objectif annoncé initialement est à ce stade confirmé : Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale en Juillet 2025.

Une Lettre d'Informations sera transmise courant Décembre 2024 aux riverains des communes aux alentours du projet (Criel S/ Mer, St Martin Le Gaillard, St Rémy Boscrocourt, Touffreville S/ Eu, Canehan, Etalondes et Flocques) pour synthétiser les informations transmises et échangées pendant ce COPIL, et pour remercier les participants de leur engouement à la campagne de financement participatif.

Un Comité de Projet devrait se tenir en Mai 2025 si la ZIP complète de notre projet n'est pas inscrite dans une Zone d'Accélération de l'Energie Renouvelable éolienne sur les 2 communes d'implantation. St Martin Le Gaillard a rendu une délibération favorable en date du 11/06/2024 sur une ZAE nR propice à l'énergie éolienne pour la localisation de notre ZIP sur son territoire. Toutefois, Criel S/ Mer n'a pas défini à ce jour sur son territoire de zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Ce Comité sera composé des membres suivants :

-  Les participants obligatoires : les élus des communes dans un rayon de 6km, les EPCI concernés, VALOREM,
-  Les participants facultatifs : Monsieur le Préfet ou un représentant, le Gestionnaire de Transport et de Distribution de l'Electricité, un représentant invité par un des 3 participants obligatoires.

Nous vous proposons les réunions de concertation COPIL suivantes :

-  N°3 vers Janvier 2025 : définition de l'implantation à partir des contraintes et enjeux des études (notamment environnementales). A la suite de ce COPIL, les Conseils Municipaux des communes d'implantation de Criel S/ Mer et de St Martin Le Gaillard pourraient à nouveau délibérer de ce projet – St Rémy Boscrocourt ne serait pas concerné car n'étant pas une commune d'implantation dans le scénario « pressenti » (en réponse à la question de M. Coulombel plus tôt en séance). Le géomètre et le géobiologue pourront également se rendre sur le terrain pour mener à bien leur mission respective.

- 🌿 N°4 vers Mars 2025 : partage des impacts de cette implantation, et définition des mesures de Compensation et d'Accompagnement.

Mme GOMES a rassuré M. SERRE sur le travail de concertation qui est réalisé entre RTE et VALOREM afin de construire les 2 projets conjointement et d'étudier les effets cumulés paysagers et environnementaux (notamment faune).

Mme HARMANGE a relevé sur la sphère environnementale, une présentation restreinte à l'avifaune et aux chiroptères. Mme GOMES confirme qu'un état des lieux sur un cycle biologique entier sur l'ensemble des taxons sera réalisé lors du prochain COPIL pour avoir une vision complète de leurs enjeux.

De plus, Mme HARMANGE rappelle le besoin de prendre en considération le plus en amont possible les problématiques de ruissellement des eaux souterraines et de surface, notamment avec 2 éoliennes en tête d'axes de ruissellement majeurs, car des mesures seront à prendre en compte en phase de gestion de projet et non en mesure de compensation. Des ouvrages seront dimensionnés à l'issue de ces études, et s'ensuivra des négociations foncières pour la réalisation de ces derniers.

Mme HARMANGE souligne que les impacts liés à la gestion de l'eau au niveau de chaque parc éolien inscrit dans la zone et leurs effets cumulés sont loin d'être maîtrisés. Mme GOMES rassure Mme HARMANGE sur la bonne prise en compte de ces problématiques, une réunion de travail spécifique a ainsi été arrêtée en fin de réunion au 10/12/2024 entre VALOREM et le SMBVY.

M. DAVID rappelle en conclusion que ce COPIL avait pour but de partager avec les participants notre raisonnement sur l'ensemble des études et des paramètres, sans négliger les données écologiques et environnementales qui seront complètes après un cycle biologique entier, pour aboutir à un scénario d'implantation « pressentie » et travailler bien en amont les mesures.

La date du prochain COPIL est arrêtée au Lundi 13 Janvier 2025 à 14h30 au Château de Chantereine (Rue de Chantereine 76 910 CRIEL S/ MER), une invitation avec l'ordre du jour précis vous sera transmise prochainement (par courrier électronique et voie postale).

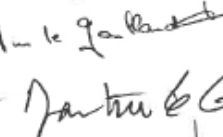
Pour mémoire, les points évoqués en séance à reprendre lors ce COPIL n°3 sont les suivants :

- 🌿 Présentation des inventaires naturels complets (tous les taxons).
- 🌿 Les résultats des études de gestion des eaux.

ANNEXE 1 :

REGISTRE DE PRESENCE

Feuille présence COPIL 2 15/10/24
Projet Repowering CRIEL ENERGIES

NOM	Prénom	Fonction	Signature
DOYEN	Alice	Resp. urbanisme / planification CCVS.	
HARMANGE	Lucie	AGE YVES - SIBUY	
FRONTENOT	Martial	Staire St Martin le Gaillard	
TESSON	Stéphane	St Julien le Gaillard propriétaire exploitant	
Coulombet	Joséphine	1 ^{er} Adjoint de St Pierre Bassecourt	
Gribouval	Alain	Adjoint de St Pierre Bassecourt	
Tarquin	Françoise	représentante des riverains St Martin le Gaillard	
Serre	Philippe	conseiller municipal St Julien & G.	
de LOMMARD	Amand	Prdt Stopièchen	